

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

## SEANCE DU 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :*

Mardi 7 mars 2023

**Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

*Mis en ligne :*

Jeudi 14 mars 2023

**Procurations de vote et mandataires :** Mme DORIA Anne ayant donné pouvoir à M. LEFEUVRE Gaël, M. LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à Mme CAÏTUCOLI Christiane, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. SERANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M. SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M. Gérard RAOUL, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M. NOULLEZ Sébastien

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Présents : 21  
Votants : 27  
Quorum : 15

**Absents :** M. DA CUNHA Manuel, PEROT Marlène

Monsieur Damien VAN CAUWELAERT est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 7 mars 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies

### **2023-21 - Finances : Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2022 – budget principal et budgets annexes**

Rapporteur : Vincent POINTIER

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion du Receveur,

**VU** les comptes de gestion transmis par le Receveur municipal,

**VU** l'avis de la commission Ressources et vie économique du 7 mars 2023,

**CONSIDERANT** la stricte concordance des comptes de gestion du receveur avec les comptes administratifs de la Commune et des budgets annexes,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix),  
les membres du Conseil municipal approuvent les comptes de gestion pour l'exercice 2022 –  
budget principal et annexes.**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

